

# **VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

### **ARRETE MUNICIPAL n° 188/2020 - DEPLACEMENT DU MARCHÉ**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles, L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R 411-8°,

VU l'arrêté municipal n° 347/2009 en date du 24 juillet 2009 portant réglementation de la circulation et du stationnement les jours de marché/foire de la Vitarelle,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'emplacement du marché du vendredi 11 septembre 2020 pour permettre la réalisation de la fête foraine de Decazeville sur la place Decazes notamment,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1°**- La réglementation de la circulation et du stationnement avenue Léon Blum et place de la Vitarelle pour permettre la réalisation du marché prévu le vendredi 11 septembre 2020 est modifiée de la façon suivante :

- L'avenue Léon Blum sera fermée à la circulation dans sa partie comprise entre la place de la Vitarelle et le tennis couvert le vendredi 11 septembre 2020 de 5h à 14h30.
- Le stationnement sera interdit le vendredi 11 septembre 2020 place de la Vitarelle et une partie de l'avenue Léon Blum pour faciliter l'installation des commerçants non-sédentaires de 5h à 14h30.

**ARTICLE 2°** - La mise en place du marché se fera conformément à l'arrêté municipal n° 347/2009 en date du 24 juillet 2009.

**ARTICLE 3°**- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 4°**- Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 04 septembre 2020

Le Maire,

François MARTY

Pour extrait certifié conforme

